



---

**GRÈVE DES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT (LANEQ)**  
***Le Barreau de Montréal implore le Gouvernement du Québec d'y mettre un terme***

---

*Pour diffusion immédiate*

Montréal, le 20 février 2017 – Le Barreau de Montréal a déjà exprimé son inquiétude face à la grève des avocats et notaires de l'État (LANEQ) et incité les parties à négocier sérieusement pour y mettre un terme le plus rapidement possible. Malheureusement, ce conflit, qui en est à sa 17<sup>e</sup> semaine, perdure et affecte directement la mission du Barreau, en ce qu'il porte atteinte à la saine administration de la justice et à la protection du public.

Il est essentiel que les avocats du gouvernement maintiennent une indépendance de fonction qui dépasse celle que doit avoir, déontologiquement, chaque avocat. En effet, ils agissent notamment pour la Procureure générale du Québec, laquelle n'a pas qu'un rôle d'« avocate » de l'État ; elle est la gardienne de la règle de droit dans la province et doit, comme le stipule l'article 3 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, RLRQ c M-19 « veille [r] à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi ». Les avocats à son service se doivent donc d'avoir toute la latitude nécessaire pour garantir le respect, par l'État, de la règle de droit.

Le Barreau de Montréal s'inquiète du fait que depuis 17 semaines, la Procureure générale du Québec n'est pas en mesure de jouer son rôle de gardienne de la règle de droit. Il est urgent et impératif que les avocats du gouvernement retournent au travail dans des conditions qui leur permettent d'assumer leur rôle.

Cette grève a entraîné le report d'un nombre important de causes devant l'ensemble des tribunaux judiciaires et administratifs, provoquant inévitablement un surplus de causes non traitées et nuisant à l'administration de la justice.

Dans une société qui se veut juste et respectueuse de la règle de droit, les avocats font un travail essentiel. Qu'ils plaident en matière criminelle, civile ou administrative, qu'ils rédigent des lois ou conseillent le gouvernement du Québec, leur travail est tout aussi important et fondamental.

Pour éviter de plus amples préjudices au public et ne pas nuire davantage à l'intégrité de la profession et à l'administration de la justice, le Barreau de Montréal implore le Gouvernement du Québec de mettre un terme à ce conflit dans les plus brefs délais.

*Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe plus de 14 500 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation, par une participation active à l'administration de la justice et par la défense de la règle de droit. D'autres renseignements sont disponibles sur le Web, au [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).*

– 30 –

**SOURCE :**

Gislaine Dufault, directrice des communications  
Barreau de Montréal  
Téléphone : (514) 866-9530  
[gdufault@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:gdufault@barreaudemontreal.qc.ca)